



**Extrait du REGISTRE des DELIBERATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL de la VILLE de GAILLAC (Tarn)**

[Mardi 29 mars 2022]

Date de la convocation

23 mars 2022

Date d'affichage

30 mars 2022

Nombre de conseillers

En exercice : 33

Présents : 31

Procurations : 0

Votants : 31

Présents : Martine SOUQUET, Maire, Francis RUFFEL, Christelle HARDY, Pierre TRANIER, Dominique HIRISSOU, Alain SORIANO, Marie MONTELS, Eric PILUDU, Claire VILLENEUVE, Christian PERO, *Maires Adjoints*, Monique GUILLE, Martine MOSTARDI, Thierry BODDI, Thierry VOGELAAR, Dany PORTES, Martine VIOLETTE, Lahcene BAAZIZ, Anne DUBIER, Laurent SQUASSINA, Isabelle BEAUVAIS, Philippe ISSARD, Christel PALIS, David AMALRIC, Arnaud ELGOYHEN, Daniel RIBES, Corinne DARMANI, Jean BATAILLOU, Gabriel CARRAMUSA, Jean-Marc AGUERRE, Agnès MERONI, Dominique BOYER, *Conseillers*

Absents et représentés :

Absents : Alice GAUTREAU, Thomas DOMENECH

N° 031/ 2022

Secrétaire de séance : Claire VILLENEUVE

OBJET DE DELIBERATION : Affectation des résultats 2021 : budget location locaux

Madame le Maire rappelle à l'Assemblée les résultats 2021 du Budget Location Locaux

Section d'investissement

Résultat reporté	-1 466 879,35
Résultat de l'exercice	<u>-140 125,62</u>
Résultat cumulé	-1 607 004,97
Restes à réaliser (dépenses)	15 177,74
Restes à réaliser (recettes)	0,00
Besoin de financement	1 622 182,71

Section de fonctionnement

Résultat de l'exercice	257 210,24
------------------------	------------

Il est proposé au Conseil Municipal, conformément à l'article L 2311-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, d'affecter les résultats 2021 de la manière suivante :

Déficit d'investissement reporté : 1 607 004,97
Compte 001 (Dépenses invest BP 2022)

Couverture du besoin de financement 257 210,24
Compte 1068 (Recettes invest BP 2022)

VOTE : à l'unanimité des membres présents

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

APPROUVE l'affectation des résultats 2021 tels que présentés ci-dessus,

DONNE POUVOIR à Madame le Maire de signer toutes pièces nécessaires à l'accomplissement des présentes.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

Madame le Maire,

Martine SOUQUET

Fait à Gaillac le 30 mars 2022